

# **ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS**

**Lac de NEUFONT**

## SOMMAIRE

1- Identification de l'établissement	page 3
2- Listing téléphonique	page 3
3- Descriptif général du Parc de loisirs	page 4
4- Identification des moyens de communication	page 4
5- Identification du matériel de secours	page 5
6- Identification des voies d'accès des secours extérieurs	page 5
7- Planning de fonctionnement et de fréquentation	page 6
8- Organisation générale de la surveillance	page 6
9- Organisation interne en cas d'accident	page 7
Plan général avec zone de surveillance	annexe 1
Evacuation de la baignade suite à des accidents majeurs	annexe 2

# ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DU LAC DE NEUFONT

## 1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

- Nom du site : Parc de loisirs du Lac de NEUFONT
- Adresse : 24380 SAINT AMAND DE VERGT
- Propriétaire : « LE GRAND PÉRIGUEUX » Communauté d'Agglomération  
255 rue Martha Desrumaux 24000 Périgueux
- Exploitant : « LE GRAND PÉRIGUEUX » Communauté d'Agglomération
- N° SIRET : 200 040 392 00 231

## 2. LISTING TÉLÉPHONIQUE

Destinataires	Numéros de téléphone
SAMU	15
Pompiers	18
POLICE	17
Grand Périgueux	05 53 35 86 00
Centre anti-poisons	05 53 96 40 80

- N° Responsable du service : 06 83 48 18 70
- N° du Poste de Secours : 07 45 14 01 86
- N° du Chef de Bassin : 06 16 89 23 37
- N° de la guinguette :

## 3. DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ÉTABLISSEMENT

### LA SITUATION DU SITE

L'ensemble du site représente 47 hectares :

- 1 parking extérieur + 1 parking intérieur

- 1 plan d'eau
- 1 restaurant
- 1 poste de secours
- 2 locaux de stockage du matériel
- 1 plage
- Des aires de jeux
- Des sanitaires
- 1 accueil
- 1 camping
- **La zone de baignade** est délimitée par des bouées jaunes et des lignes flottantes.
- **Une zone « petit bain »** (à l'intérieur de la zone de baignade) est délimitée par des bouées rouges et des lignes flottantes.
- **Un couloir de nage** en fond de zone de la baignade délimité par des lignes flottantes

#### 4. IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

##### Communication externe :

La communication avec l'extérieur est assurée par réseau téléphonique (poste de secours, accueil, restaurant...)

##### Communication interne :

La communication interne peut-être assurée par deux dispositifs :

- Le réseau téléphonique.
- Les radios UHF : les agents équipés d'une de ces radios sont :  
2 ou 3 sauveteurs et un agent d'accueil /technique.

##### La sonorisation :

Un porte-voix au poste de secours : diffusion sonore sur l'ensemble de la baignade permettant l'évacuation de la baignade (ouverture de la baignade, fermeture classique de la baignade ou évacuation suite à un incident).

#### 5. IDENTIFICATION DU MATÉRIEL DE SECOURS

##### Matériel de sauvetage :

- Une bouée tube pour chaque sauveteur aquatique.  
Un paddle board.  
Un stand-up paddle

##### Poste infirmerie :

Liste du matériel de secourisme disponible :

- 1 Pharmacie

- Des gants latex
- 1 jeu de canules
- 1 jeu de colliers cervicaux
- 1 couverture de survis
- 1 plan dur avec sangles ou brancard cuillère et maintien tête
- 1 aspirateur de mucosités
- 1 jeu de masques à inhalation
- 1 jeu de ballons insufflateurs
- 1 DEA + électrodes
- 1 bouteille oxygène 5 l
- 1 frigo pour produire de la glace

### **Sacs de secours (transport rapide) :**

Comprenant une petite pharmacie (désinfectant, compresses, gants latex, une...).

## **6. IDENTIFICATION DES VOIES D'ACCES DES SECOURS EXTÉRIEURS**

2 points principaux pour l'accès des secours dans l'établissement sont définis :

- Point 1 : entrée principale du Lac
- Point 2 : entrée par le portail service qui permet d'accéder directement au poste de secours à l'arrière du bâtiment.

## **7. PLANNING DE FONCTIONNEMENT DE LA SURVEILLANCE**

Période d'ouverture de l'établissement :

### **OUVERTURES de la baignade surveillée**

	<b>SURVEILLANCE</b>
Du 29 juin au 01 septembre 2024	13h – 19h
Du 7 au 8 septembre 2024	13h – 19h
Du 14 au 15 septembre 2024	13h – 19h

## **LES FRÉQUENTATION DU LAC :**

- La fréquentation moyenne journalière pourra être de 1000 baigneurs.

## **LES PRÉVISIBLES DE FORTES FRÉQUENTATIONS :**

- entre 14h30 et 18h30.

## **8. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA SURVEILLANCE**

### **ZONE DE SURVEILLANCE :**

- **POSTE DE SURVEILLANCE :** Les postes de surveillance sont mobiles avec possibilité d'utiliser les chaises hautes positionnées sur la zone pourvue et une planche de paddle en fond de zone.

### **A) ROTATION DES SURVEILLANCES**

Durant l'ouverture de la baignade, les sauveteurs organisent une rotation de leur zone de surveillance toutes les 30 min pour assurer une vigilance optimale.

### **B) ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ**

#### **Avant l'ouverture de la surveillance :**

Avoir préparé la sécurité pour l'accueil du public.

#### **Par les surveillants :**

- Contrôle du matériel de secours : remplir la fiche de contrôle quotidien.
- Vérification du poste de secours, du matériel de secourisme.
- Vérifier le volume d'oxygène disponible dans les bouteilles.
- Contrôle des moyens de communication :
- Vérification des lignes téléphoniques avec les secours.
- Vérifier le bon état général des radios UHF et mise en place des postes de surveillance.
- Vérification visuelle de l'état général de la plage, de l'eau et des équipements.
- Ouverture de la main courante en remplissant le cahier prévu à cet effet (sauveteurs présents, organisation des rotations, des pauses, météo...). Cette main courante sera « enrichie » toute la journée des divers incidents rencontrés ou modification de l'organisation.
- Vérification des lignes d'eau, de la zone de bain et de la plage.

- Mettre en place les drapeaux délimitant la zone de baignade surveillée.
- Mettre en place la chaise de surveillance.
- Mettre en place le paddle board et le stand up paddle

### **Pour ouvrir la baignade :**

- Hisser le drapeau correspondant à l'ouverture de la baignade.
- Annonce au micro de l'ouverture de la surveillance de la baignade au public.

### **Fermeture de l'établissement :**

Annonce au micro de la fermeture de l'établissement au public.

#### **Par les surveillants**

- Annonce au micro de la fermeture de la surveillance de la baignade au public.
- Abaisser le drapeau de la baignade surveillée.
- Retirer les drapeaux de la zone de baignade surveillée.
- Ranger le matériel de sauvetage et le poste de secours.

## **9) ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT**

### **a) Lors d'un incident de petite importance**

- Le sauveteur en surveillance soigne la victime. Le second surveille la baignade durant les soins.

### **b) Lors d'un incident grave**

- L'agent de surveillance qui se rend compte de l'incident intervient instantanément, prévient ou fait prévenir ses collègues par les moyens appropriés.
- L'agent de surveillance qui n'est pas en intervention directe fait évacuer la baignade par les moyens appropriés, prévient par un appel micro pour faire évacuer la baignade.
- Il porte assistance à son collègue et intègre directement l'action de secours, distribue le matériel de secours nécessaire et assiste son collègue.
- Un membre du personnel ouvrira le portail permettant l'accès aux secours.
- Les éducateurs (CA GRAND PÉRIGUEUX ou des clubs) en enseignement au moment de l'incident arrêtent l'animation, font évacuer et intègrent l'action de secours (évacuation et assistance de leurs collègues).
- Dans toutes les situations, effectuer un rapport précis de l'intervention.
- Prévenir le responsable du service Piscines, Sport, Loisirs et le chef de bassin.

### c) Lors d'un orage

- En cas d'orage, la baignade sera évacuée et interdite jusqu'à nouvel ordre.
- Les sauveteurs hisseront le drapeau rouge indiquant que la baignade est interdite.

### d) Problème de qualité des eaux

Se conformer aux normes établies par l'ARS, conformément à l'arrêté le 7 avril 1981 version consolidée au 8 juillet 2020.

## CONCLUSION

L'organisation de surveillance et des secours respecte les particularités liées à l'établissement.

Toutefois, cette organisation peut être amenée à évoluer en fonction de divers paramètres (nouveaux textes, réorganisation des zones, nouvelles procédures...).

Le Président Jacques AUZOU